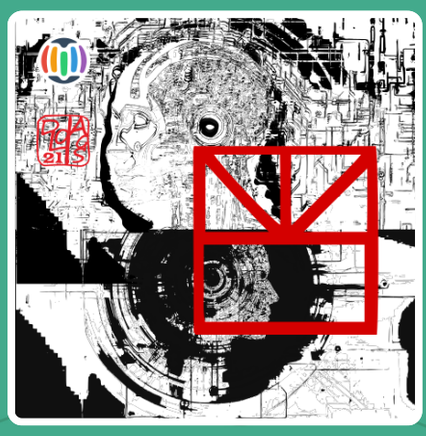


04-SAVOIR
SIGNIFICATION
DÉCIDER

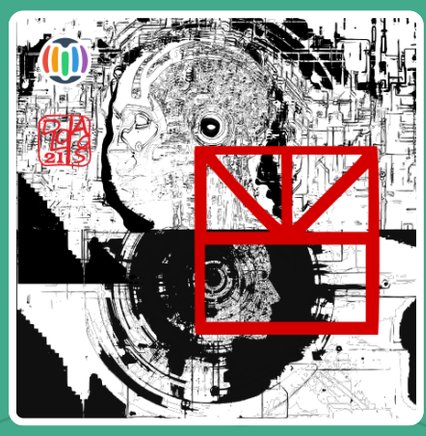
04-SAVOIR
CROIRE
ÉTHIQUE

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

04-SAVOIR
SIGNIFICATION
JUGEMENT

05-POUVOIR
JUSTICE

04-SAVOIR
NOMBRE
MESURE



04-SAVOIR
SIGNIFICATION
DÉCIDER

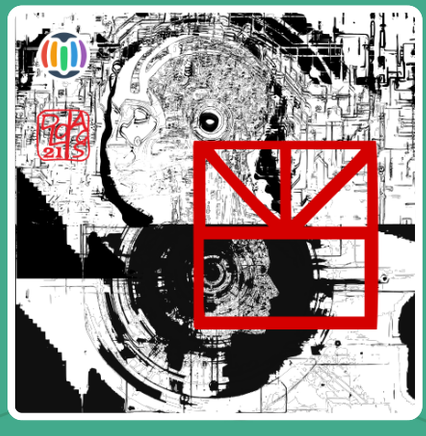
04-SAVOIR
CROIRE
ÉTHIQUE

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

04-SAVOIR
SIGNIFICATION
JUGEMENT

05-POUVOIR
JUSTICE

04-SAVOIR
NOMBRE
MESURE



04-SAVOIR
SIGNIFICATION
DÉCIDER

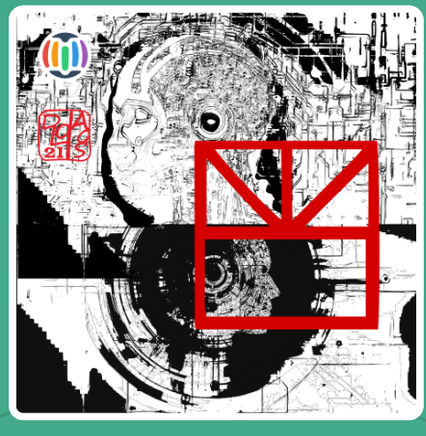
04-SAVOIR
CROIRE
ÉTHIQUE

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

04-SAVOIR
SIGNIFICATION
JUGEMENT

05-POUVOIR
JUSTICE

04-SAVOIR
NOMBRE
MESURE



04-SAVOIR
SIGNIFICATION
DÉCIDER

04-SAVOIR
CROIRE
ÉTHIQUE

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

04-SAVOIR
SIGNIFICATION
JUGEMENT

05-POUVOIR
JUSTICE

04-SAVOIR
NOMBRE
MESURE

Justice & IA

L’introduction de l’intelligence artificielle multiplie les outils d’aide à l’évaluation, à la prédiction et à la gestion des décisions judiciaires. Analyse automatisée de la jurisprudence, estimation des risques de récidive, orientation des procédures ou calcul des peines transforment le travail des magistrats en reconfigurant les critères de comparaison, de cohérence et de rapidité. Cette évolution déplace l’équilibre entre la singularité des situations et la logique statistique, faisant peser le risque d’une justice à la fois plus uniforme et plus opaque. Si certains y voient une promesse d’efficacité et de réduction des disparités, d’autres soulignent les dangers liés aux biais systémiques, à la dilution des responsabilités et à l’atteinte au principe d’équité. La question centrale devient alors celle de l’intelligibilité et de la légitimité de la décision : qui juge, sur quelles bases et selon quels critères explicables ? L’enjeu éducatif est décisif : former citoyens, professionnels et justiciables à comprendre les usages et les limites de l’IA dans la justice, à distinguer assistance algorithmique et décision normative, et à préserver le caractère délibératif, contradictoire et humain du jugement. Éduquer à la justice à l’ère de l’IA, c’est affirmer que le droit ne se réduit pas à un calcul, mais demeure une pratique sociale fondée sur la responsabilité, l’interprétation et le sens du juste.

Justice & IA

L’introduction de l’intelligence artificielle multiplie les outils d’aide à l’évaluation, à la prédiction et à la gestion des décisions judiciaires. Analyse automatisée de la jurisprudence, estimation des risques de récidive, orientation des procédures ou calcul des peines transforment le travail des magistrats en reconfigurant les critères de comparaison, de cohérence et de rapidité. Cette évolution déplace l’équilibre entre la singularité des situations et la logique statistique, faisant peser le risque d’une justice à la fois plus uniforme et plus opaque. Si certains y voient une promesse d’efficacité et de réduction des disparités, d’autres soulignent les dangers liés aux biais systémiques, à la dilution des responsabilités et à l’atteinte au principe d’équité. La question centrale devient alors celle de l’intelligibilité et de la légitimité de la décision : qui juge, sur quelles bases et selon quels critères explicables ? L’enjeu éducatif est décisif : former citoyens, professionnels et justiciables à comprendre les usages et les limites de l’IA dans la justice, à distinguer assistance algorithmique et décision normative, et à préserver le caractère délibératif, contradictoire et humain du jugement. Éduquer à la justice à l’ère de l’IA, c’est affirmer que le droit ne se réduit pas à un calcul, mais demeure une pratique sociale fondée sur la responsabilité, l’interprétation et le sens du juste.

Justice & IA

L’introduction de l’intelligence artificielle multiplie les outils d’aide à l’évaluation, à la prédiction et à la gestion des décisions judiciaires. Analyse automatisée de la jurisprudence, estimation des risques de récidive, orientation des procédures ou calcul des peines transforment le travail des magistrats en reconfigurant les critères de comparaison, de cohérence et de rapidité. Cette évolution déplace l’équilibre entre la singularité des situations et la logique statistique, faisant peser le risque d’une justice à la fois plus uniforme et plus opaque. Si certains y voient une promesse d’efficacité et de réduction des disparités, d’autres soulignent les dangers liés aux biais systémiques, à la dilution des responsabilités et à l’atteinte au principe d’équité. La question centrale devient alors celle de l’intelligibilité et de la légitimité de la décision : qui juge, sur quelles bases et selon quels critères explicables ? L’enjeu éducatif est décisif : former citoyens, professionnels et justiciables à comprendre les usages et les limites de l’IA dans la justice, à distinguer assistance algorithmique et décision normative, et à préserver le caractère délibératif, contradictoire et humain du jugement. Éduquer à la justice à l’ère de l’IA, c’est affirmer que le droit ne se réduit pas à un calcul, mais demeure une pratique sociale fondée sur la responsabilité, l’interprétation et le sens du juste.

Justice & IA

L’introduction de l’intelligence artificielle multiplie les outils d’aide à l’évaluation, à la prédiction et à la gestion des décisions judiciaires. Analyse automatisée de la jurisprudence, estimation des risques de récidive, orientation des procédures ou calcul des peines transforment le travail des magistrats en reconfigurant les critères de comparaison, de cohérence et de rapidité. Cette évolution déplace l’équilibre entre la singularité des situations et la logique statistique, faisant peser le risque d’une justice à la fois plus uniforme et plus opaque. Si certains y voient une promesse d’efficacité et de réduction des disparités, d’autres soulignent les dangers liés aux biais systémiques, à la dilution des responsabilités et à l’atteinte au principe d’équité. La question centrale devient alors celle de l’intelligibilité et de la légitimité de la décision : qui juge, sur quelles bases et selon quels critères explicables ? L’enjeu éducatif est décisif : former citoyens, professionnels et justiciables à comprendre les usages et les limites de l’IA dans la justice, à distinguer assistance algorithmique et décision normative, et à préserver le caractère délibératif, contradictoire et humain du jugement. Éduquer à la justice à l’ère de l’IA, c’est affirmer que le droit ne se réduit pas à un calcul, mais demeure une pratique sociale fondée sur la responsabilité, l’interprétation et le sens du juste.